



<b>Description brève de la solution de branche</b>	<b>Etablis par:</b> Patrick Crausaz/Denis Solioz
	<b>Date:</b> Avril 2002
	<b>Révision:</b> Décembre 2014

<b>Désignation de la solution de branche</b>	<b>Organisme responsable</b>
72 - Solution de branche Sécurité au travail pour les peintres et plâtriers	Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture : FREPP UNIA SYNA

<b>Groupe économiques (GE) Groupe d'assurance</b>		<b>Branche entreprises</b>	<b>Membres association</b>	<b>membres solution de branche</b>
<b>44D A0</b> Entreprise de peinture <b>44D B0</b> Entreprise de plâtrerie <b>44D G0</b> Entreprise de plâtrerie-peinture  <b>Tarif des primes (2014)</b> Degré 95, 108 et 104 Prime AP net : degré 104, 3.04%	nombre entreprises ≥ 100	env. 1	1	1
	nombre entreprises 20 – 99	env. 18	17	env. 18
	nombre entreprises 0 - 19	env.1072	464	env. 355
	nombre entreprises	env.1091	482	374
	nombre employés	env.3821	env.2893	env.1897
<b>Adresse de contact</b> FREPP Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture Rue de la Dent-Blanche 8 1950 Sion	Tel. 027 322 52 60 Fax 027 322 24 84 E-mail info@frepp.ch	<b>Approbation CFST</b> 13.12.2001 04.04.2014	<b>Organe d'exécution compétent</b> SUVA	

<b>Bureau de liaison et de contact MSST</b>
FREPP – Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

<b>Abréviations</b>	FREPP UNIA SYNA
---------------------	-----------------------

### Concept de la solution de branche

<b>Principe directeur – intention – philosophie</b>	Membre de la Charte de la sécurité depuis 2011 Sécurité et protection de la santé comme instrument de direction Apporter la connaissance à la base
<b>Objectifs généraux</b>	Diminution du nombre des accidents et de leur coût Définition annuelle de points forts et d'objectifs en étroite collaboration avec l'ASEPP/SMGV Solution de branche n°19



Organisation de la sécurité	<b>Supérieur hiérarchique</b> – Définir les objectifs et contrôler – Responsable : groupe de gestion	<b>Services de sécurité</b> – Prévoir des cours sur la base du guide de sécurité – Désigner un responsable par entreprise	<b>Collaborateurs</b> – Appliquer les directives du guide de sécurité
Formation, information, instruction	<b>Groupe cible</b> – Responsable : groupe de gestion	<b>Durée</b> – 0.5 à 1 jour de cours	<b>par</b> – Instructeur formé à cet effet
Règles de sécurité, standards de sécurité	Manuel de sécurité au travail et protection de la santé, révisé régulièrement Tous autres supports tels que ceux de la CFST, SUVA et du BPA Emploi des règles vitales et check-lists existantes		
Détermination des dangers, Analyse de risques, Les risques les plus importants  Résumé de l'analyse des risques grossière	Analyse de risques établie en étroite collaboration avec la Solution de branche de l'ASEPP/SMGV avec l'appui de notre spécialiste du bureau A.E.H de Zurich : Annemarie Bunge, spécialiste et hygiéniste du travail		
Mesures , Réalisation	Cours PERCO, pour les responsables des entreprises Cours Edex, échange d'expériences Analyse des risques et suivi régulier		
Planification du cas d'urgence	Selon modèle du manuel de sécurité au travail et protection de la santé		
Collaboration	ASEPP/SMGV		
Protection de la santé	-----		
Contrôle, audit	Bilan et contrôle annuel par le groupe de gestion.		
D'autres aspects extraordinaires ou d'autres thèmes non contrôlé	Solution de branche romande sauf le canton de Genève.		